



Un nouveau guide juridique sur la gestion communautaire des pêches en Océanie est disponible en ligne !

Contexte

Un nouveau guide juridique visant à favoriser et à renforcer la gestion communautaire des pêches dans le Pacifique¹ a vu le jour en mars 2023 pour aider les États et Territoires insulaires océaniques à encadrer juridiquement la gestion des aires et ressources marines par les communautés locales. Le guide passe en revue les lois relatives à la gestion communautaire des pêches (GCP) en vigueur dans le Pacifique et décrit, à titre d'exemples, certains des cadres juridiques régissant les pratiques de GCP dans le monde.

Les aspirations que nourrissent les pays océaniques à l'égard des pêches côtières sont résumées dans le Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique 2021–2025², dont le but se lit comme suit : « Les communautés côtières sont autonomisées et soutenues en leur qualité de maillon essentiel de la transposition à plus grande échelle d'approches de gestion efficaces à même de garantir que des pêches côtières durables profitent aux populations océaniques sur le plan de l'alimentation, de la nutrition, des moyens de subsistance, de la culture et de la santé » (page 2)³. Pour atteindre ce but, le Cadre souligne que la transposition à plus grande échelle de la GCP doit être dûment étayée par la législation.

À propos du guide

Le guide juridique est destiné aux responsables des pêches, aux juristes, aux décideurs et aux acteurs de la GCP des pays océaniques désireux d'explorer l'interface entre le droit et les usages traditionnels dans le but de faciliter la transposition à plus grande échelle de la GCP à l'échelle de leur territoire. Le guide a été rédigé conjointement par l'Environmental Law Institute (ELI) et la Communauté du Pacifique (CPS), avec le concours financier de la Nouvelle-Zélande.

Ce guide se veut une source d'inspiration pour les États et Territoires insulaires océaniques et les professionnels de la GCP : à l'aide d'exemples de textes de loi en vigueur, le guide illustre la façon dont fonctionne la cogestion de la pêche dans différents pays, chaque réforme juridique devant être adaptée avec prudence aux circonstances et aux besoins locaux. Le guide définit en outre les grands principes à appliquer pour rédiger des lois efficaces sur la GCP et explore six aspects clés de la gouvernance de la GCP : désignation et délimitation des aires ; droits et pouvoirs des communautés ; planification de la GCP ; comités de GCP ; suivi et application de la loi ; et règlements locaux.

Prochaines étapes

Le guide a été conçu comme un outil pédagogique. Ce corpus juridique sans précédent contient plus de 120 dispositions juridiques sur la GCP extraites d'un échantillon de 26 lois et règlements en vigueur dans 15 États et Territoires insulaires océaniques et de 19 lois et règlements d'autres régions du monde (Afrique, Asie, Amérique centrale, Amérique du Nord et Europe). Il comprend aussi 12 dispositions génériques sur la GCP rédigées par les auteurs.

Le guide juridique sera dévoilé officiellement lors de la sixième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA6) en novembre 2023. Ce sera l'occasion pour les membres de la CPS de débattre des besoins régionaux en matière de formation juridique sur la cogestion des pêches et de solliciter un appui juridique pour la mise en œuvre de leur stratégie nationale de transposition à plus grande échelle de la GCP.

Pour plus d'informations :

Ariella D'Andrea

Conseillère juridique, FAME, CPS
ariellad@spc.int

Solène Devez

Auxiliaire de recherche juridique, CPS
solened@spc.int

Sofia O'Connor

Directrice par intérim du programme sur les océans,
Environmental Law Institute
oconnor@eli.org



¹ O'Connor S., D'Andrea A., Recio-Blanco X., Devez S. 2023. Legal guide to enabling and strengthening coastal fisheries co-management in the Pacific. Noumea, New Caledonia: Pacific Community. 212 p. <https://purl.org/spc/digilib/doc/s5b7j>

² <https://purl.org/spc/digilib/doc/5fgmk>.

³ Le Cadre a été entériné par les États et Territoires insulaires océaniques à l'occasion de la treizième Conférence des directeurs des pêches et de la deuxième Conférence régionale des ministres des Pêches.